

## 4. Pour aller plus loin

---

### Pourquoi et comment devenir...

#### ... membre effectif ?

Vous êtes volontaire chez Natagora et vous souhaitez vous investir encore plus au sein de l'association...devenez membre effectif !

Devenir membre effectif signifie **de voter et approuver les bilans, les projets et les orientations** présentés à l'Assemblée Générale. L'Assemblée générale a lieu une fois par an, elle est un moment privilégiée d'échanges entre les membres effectifs, le conseil d'administration et le personnel. Chaque année à cette occasion le **membre effectif** dispose d'une **voix** pour **élire** les **administrateurs** et **peut** également se porter **candidat à cette fonction**.

Pratiquement :

- Vous devez introduire votre candidature auprès du Président de Natagora, Monsieur Emmanuel Serusiaux, via l'adresse ([volontariat@natagora.be](mailto:volontariat@natagora.be)) ou par envoi postal, que vous pouvez adresser directement au secrétariat de Namur.
- Vous devez vous prévaloir d'un volontariat récurant au sein de l'association.
- Votre candidature sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration qui suivra votre demande.
- Vous devez être en ordre de cotisation personnellement.

#### ... administrateur/trice ?

Comme toute asbl, Natagora, est gérée par un conseil d'administration composé d'administrateurs volontaires. Pour devenir administrateur, vous devez être membre effectif, et présenter votre candidature lors de l'Assemblée Générale qui se tient une fois par an. C'est lors de l'Assemblée Générale annuelle que sont élus les administrateurs en fonction des places disponibles.

Contact : [volontariat@natagora.be](mailto:volontariat@natagora.be)

#### ... conservateur/conservatrice d'une réserve ?

Le/la conservateur/trice :

- fait partie de la Commission de gestion

- est désigné(e) par le Conseil d'Administration sur proposition de celle-ci
- est assisté(e), dans certains cas, par un ou plusieurs conservateur(s) adjoint(s).
- est le contact local de la réserve : il/elle est la personne de référence vers qui renvoyer le public souhaitant s'informer concernant le site.
- est chargé(e) de la surveillance de la réserve : habitant généralement à proximité du site, il assure une vigilance régulière et alerte l'association si besoin.
- est responsable de la mise en œuvre de la gestion de « sa » réserve telle que définie par le plan de gestion officiel.
- est responsable du suivi rapproché des contrats d'usage (agriculteurs, chasseurs,..) et contribue à leur mise à jour si besoin ;
- contribue à l'établissement du rapport de gestion annuel en transmettant, chaque année, une synthèse des observations faunistiques / floristiques réalisées, des actes de gestion accomplis et des problèmes rencontrés.

## Quel est le rôle du Relais staff...

C'est un membre du personnel ayant plus particulièrement en charge le suivi d'un ensemble de réserves naturelles ou d'une régionale.

## ... dans le cadre d'une commission de gestion ?

Son rôle est de contribuer à la circulation de l'information depuis/vers Namur. Le relais-staff :

- est le contact préférentiel pour les conservateurs / la-les Commission(s) de gestion concernée(s) : *il répond aux questions, oriente vers les personnes ressources au sein de l'association, aide à la communication interne en général.*
- participe autant que possible aux réunions des Commissions de gestion concernées (*Nb : d'autres membres du personnel pouvant en faire partie aussi!*)
- appuie, si besoin, les conservateurs pour l'établissement, la mise à jour des contrats d'usage (agriculteurs, chasseurs...)
- Il/elle appuie, si besoin, les conservateurs dans le cadre de l'établissement du rapport annuel de gestion.
- prépare ou propose, en collaboration avec les Commissions de gestion, les projets de demandes de subventions extraordinaires pour des projets d'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces de la réserve.

Contact : [joelle.huysecom@natagora.be](mailto:joelle.huysecom@natagora.be)

## ... dans le cas d'une régionale ?

## Quels sont les différents canaux de communication au sein de Natagora

Plusieurs outils de communication sont à votre disposition, la revue Natagora, l'Agenda, le Bulletin Aves... Ne citons ici que ceux pour lesquels vous devez avoir accès à Internet...

### Les sites web :

#### Le site internet officiel de Natagora

Vous y trouverez un maximum d'informations sur l'association.

Lien : <http://www.natagora.be>

#### Section « Les actualités du volontariat »

Nous profitons de l'occasion pour attirer votre attention sur un autre espace virtuel que nous dédions à nos volontaires. Du contenu y sera périodiquement rédigé dans une nouvelle section appelée "Les actualités du volontariat". Cette page présente -entre autres- l'avantage de conserver un historique de nos communications et de proposer du contenu multimédia utile à la vie de nos groupes locaux.

Le lien : <http://www.natagora.be/volontariatnews>

#### L'intranet de Natagora

L'intranet vous permet notamment l'accès à différents documents qui, pour diverses raisons, ne peuvent se trouver sur internet.

La mise à jour de cet outil est actuellement en réflexion.

Le lien : <http://intranet.natagora.be>

#### Observations.be

Natagora et Natuurpunt, notre homologue flamand, offrent un portail web très convivial de récolte, de partage et de visualisation de toutes vos données naturalistes partout en Belgique... et ailleurs : oiseaux, mammifères, plantes, insectes, batraciens, reptiles... partagez et exportez vos données, vos photos, visualisez les répartitions, les observations remarquables du moment...

Lien : <http://www.observations.be>

## Les sites Internet des Régionales

Ces sites sont gérés directement à partir des Régionales avec possibilité de mise à jour en direct. Une formation d'une demi-journée sur « Typo 3 » est requise afin de pouvoir gérer le site de sa Régionale. Vous pouvez en faire la demande à David Buchet ([david.buchet@natagora.be](mailto:david.buchet@natagora.be)).

Liens : <http://www.natagora.be/regionale>

## Les newsletters

### La Newsletter Natagora (générale)

Une fois par mois, vous recevrez via mail les dernières nouvelles à propos de notre association. L'inscription est disponible via notre site web.

S'inscrire : <http://natagora.us4.list-manage.com/subscribe/post?u=a1811fcb2ef0e9da65b4fd9f7&id=ce9dd3557c>

### La Newsletter des Volontaires

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons décidé d'adresser une première newsletter à destination des volontaires le 2 septembre 2016. Celle-ci vous informe régulièrement sur divers sujets : la vie au sein de l'association, les nouveaux outils à votre disposition, des focus thématiques, le calendrier des événements à venir ainsi qu'un espace réservé pour faire passer vos messages et vos appels.

En savoir plus : <http://www.natagora.be/index.php?id=3948>

### La Dépêche des Organisateurs

Dans un souci de professionnalisation de nos outils de communication nous avons lancé ce 2 décembre 2016 une nouvelle newsletter à destination des organisateurs (qu'ils fassent partie de l'association Natagora ou non) de différents événements Natagora. Pour éviter toute confusion avec nos autres newsletters nous l'avons sobrement baptisée la Dépêche des Organisateurs. Les événements actuellement concernés sont :

- [La Nuit de la Chouette \(NdC\)](#)
- [L'Aube des Oiseaux \(AdO\)](#)
- [La Nuit Européenne de la Chauve-souris \(NEC\)](#)
- [Les opérations de sauvetage des batraciens](#)

En savoir plus : <http://www.natagora.be/index.php?id=3990>

## Autre

### Le Forum Natagora

Ce forum destiné aux membres effectifs de notre association, aux membres du personnel ainsi qu'aux volontaires qui le souhaitent, permet de communiquer des informations à l'ensemble de ces personnes. Il permet également de débattre de certaines thématiques.

Pour y accéder, vous devez faire une demande via mail à Joëlle Huysecom ([joelle.huysecom@natagora.be](mailto:joelle.huysecom@natagora.be))

Le lien : <https://fr.groups.yahoo.com/neo/groups/natagora/info>

### La liste de discussion Aves-Contact

Cette liste de discussion accueille tous les avésiens et les sympathisants qui le désirent, en leur permettant d'échanger des messages, des informations et des opinions concernant tous les aspects de l'ornithologie et de la vie de l'association. Cela vous intéresse ?

Le lien : <https://groups.google.com/forum/?hl=fr#!forum/aves-contact>

## En cas de conflit quels sont mes recours possibles ?

Dans le cas où un conflit grave survient entre volontaires ou entre volontaires et membres du personnel, la procédure suivante serait d'application :

- **Une réunion d'un comité de conciliation** composé de 2 représentants désignés par le département volontariat de l'association et/ou le Directeur Général, et les personnes impliquées afin d'expliquer les causes du litige et en vue de trouver une solution considérée comme satisfaisante par les deux parties.
- **En cas d'échec de cette procédure**, il y aura une présentation au Conseil d'Administration de la problématique, en présence d'un représentant du comité de conciliation et des ou la personne(s) impliqué(es) ensuite de quoi le Conseil d'Administration peut prendre, souverainement et sans appel, toute mesure telle que : Mettre fin à la collaboration entre l'association et les personnes impliquées, classement sans suite,...

Vous trouverez la procédure à suivre dans la Convention des groupes de volontaires.

## Quelles sont les règles en matière de sponsors ?

A ce sujet, le volontaire peut, dans le strict respect des règles en vigueur dans l'association, solliciter des sponsors ou partenariats privés ou publics en accord avec le groupe local dont il fait partie et sur le territoire du ce groupe local. Tout contact avec des sponsors potentiels, dont le domaine d'activité dépasse le territoire du dit groupe local, est soumis à l'accord préalable du secrétariat général de l'association.

## Éthique des partenariats Entreprises

Natagora et ses partenariats avec les entreprises privées est un sujet délicat qui mérite que l'on s'y attarde.

Natagora :

- Offre et cherche à financer en priorité ses compétences, expertises, projets et missions existants ;
- Vend son image «verte», mais choisit ses partenaires précautionneusement ;
- Au travers des partenariats établis, fait appel à la responsabilité sociétale des entreprises ;
- S'associe, mais cela n'implique pas que Natagora cautionne l'activité du partenaire.

Natagora choisit ses partenaires :

- de préférence dans le domaine de l'environnement ;
- ou y voit une opportunité d'entamer un dialogue pour minimiser les impacts négatifs, et optimiser les impacts positifs des activités du partenaire ;
- ou y voit une opportunité d'accroître la biodiversité de manière directe sur une portion du territoire.

En fonction de ces principes, chaque nouveau partenaire est évalué en interne.

Il est clair que **Natagora** ne cautionne pas les activités des entreprises qui la sponsorisent. D'ailleurs, aucune entreprise n'est parfaitement écologique à 100%... à commencer par nous-mêmes !

Il y aura toujours un point noir à montrer du doigt mais voyons plutôt les aspects positifs :

- Celle immédiate qui est de récolter des moyens pour promouvoir notre cause ;
- Celle plus subtile qui est d'entamer un rapport ou un dialogue avec des acteurs importants de notre société qui, en s'engageant avec nous, ne peuvent plus faire tout et n'importe quoi au détriment de l'environnement.

La liberté de parole et d'action de **Natagora** reste intacte.

Enfin, ces partenariats s'inscrivent en droite ligne dans un des objectifs opérationnels de Natagora : « assurer au quotidien une meilleure prise en compte de la nature dans toutes les activités humaines pour réduire leurs impacts négatifs et optimiser leurs impacts positifs ».